

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

**S Y N D I C A T I N T E R C O M M U N A L A
V O C A T I O N S C O L A I R E
P I E R R E F I T T E / S O U E S M E S**

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2025

Canton LA SOLOGNE

**NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 6**

**NOMBRE DU COMITE SYNDICAL
PRESENTS : 4**

VOTANTS : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 mai à 18 heures 30 ;

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de Madame Sandrine LE BIHAN, présidente.

Date de convocation du Comité syndical : 16 mai 2025

*Étaient présents : Sandrine LE BIHAN, Présidente
Ophélie FERNANDES, Yoann FAUCARD, et Gualberto LOPES,*

Absente avec pouvoir : Marie GARREC à Ophélie FERNANDES

Absent sans pouvoir : Christian DAMAY,

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h30. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gualberto LOPES a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical qu'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion de Comité et elle demande s'il y a des remarques à formuler.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Madame la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 30/35^{ème}.

Après avoir entendu Madame la Présidente dans ses explications, après avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 13 mai 2025

Après échange de vues, le Comité Syndical, à l'unanimité :

DECIDE ■ la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 30/35^{ème} au grade d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

 ■ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème} au grade d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

PRECISE ■ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE SOUESMES 2025/2026

Madame la Présidente expose que le contrat de fourniture de repas pour le restaurant scolaire de Souesmes arrivant à terme, il y a lieu de procéder à la signature d'un nouveau contrat. Une consultation a été lancée auprès de 4 opérateurs.

Après examen des offres et échange de vues le Comité Syndical décide

Elle propose l'entreprise API RESTAURATION Centre-Val de Loire qui répond aux préconisations sollicitées.

Tarifs : Maternel 3.30 €, Primaire 3.45 €, Adulte 3.80 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat avec l'entreprise API RESTAURATION Centre-Val de Loire pour l'année scolaire 2025/2026

API RESTAURATION Centre-Val de Loire Parc 17 rue Copernic 41260 La Chaussée st Victor
aux tarifs suivants :

Maternel 3.30 €, Primaire 3.45 €, Adulte 3.80 €.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2025/2026

Madame la Présidente expose que le contrat du transport scolaire arrive à terme en juillet 2025, il y a lieu de procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Elle propose l'entreprise RGO Mobilités qui répond aux préconisations sollicitées.

Tarif journalier 177.00 € HT par jour d'école.

Après échange de vues, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat du transport scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 avec RGO Mobilités 62-73 avenue d'Orléans
45190 BEAUGENCY pour un tarif journalier 177.00 € HT

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

L'ordre du jour étant achevé, la réunion se termine à 19h20.

La Présidente
Sandrine LE BIHAN



Le Secrétaire de séance,
Gualberto LOPES

